





### FÉDÉRATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

## **MEMBRES DE CLUB**

### DOCUMENT OBLIGATOIRE À RENSEIGNER ET À SIGNER PAR L'ADHÉRENT PUIS À REMETTRE **AU CLUB APRÈS LE CHOIX DE LA FORMULE DE LA LICENCE SAISON 2013**

Je sou	ssigne(e)	ne(e) le		
Adress	se	VilleVille		
	ent(e) au club			
1)	Recours est une obligation → art. L.321-1 du Code of - de l'intérêt que présente sportive peut m'exposer.	e licence sans assurance. L'inclusion de garanties de Responsabilité Civile, Défense Pénale et on légale à appliquer par le responsable du club. La formule "Mini Braquet" a été créée à cet effet.		
		e contrat n° 101 206 004. → art. L.321-6 alinéa 1 du Code du sport		
2)	SOUSCRIS EN TOUTE	CONNAISSANCE (cocher une seule des 4 formules proposées)		
	☐ la formule de base obligatoire dite "Mini Braquet" comprenant uniquement des garanties de Responsabilité Civile e Défense Pénale et Recours sans assurance de personne ni assistance rapatriement.			
		OU L'UNE DES FORMULES FACULTATIVES SUIVANTES		
	"Petit Braquet"	Détails des garanties indiquées dans le tableau ci-dessous		
	"Petit Braquet Plus" "Grand Braquet"	idem idem		

# TABLEAU DES GARANTIES SAISON 2013 DU CONTRAT FÉDÉRAL

Formules de licence	Mini Braguet P	etit Braquet	Petit Braquet Plus	Grand Braquet			
	44	Facultative	Facultative	Facultative			
GARANTIES D'ASSURANCE							
Responsabilité civile	OUL	OUI	OUI	OUI			
Défense et Recours	OUI	OUI	OUI	OUI			
Assistance Rapatriement	NON	OUI	OUI	OUI			
Assurance Corporelle	NON	OUI	OUI	OUI			
Invalidité Permanente	NON	OUI	OUI*	OUI*			
Dommages au casque	NON	OUI	OUI	OUI			
Dom cardio-fréquencemètre	NON	OUI	OUI	OUI			
Décès Accidentel	NON	OUI	OUI*	OUI*			
Décès cardio vasculaires	NON	OUI**	OUI** et ***	OUI** et ***			
Equipements vestimentaires	NON	NON	NON	OUI			
Dommages au vélo	NON	NON	NON	OUI			
Dommages au GPS	NON	NON	NON	OUI			
	oré (voir tableau des garant	ies) ***capitaux tr	riplés sous conditions (voir ta	ableau des garanties)			

### GARANTIES INDIVIDUELLES COMPLÉMENTAIRES CONTRAT N° 101 206 004

Souscription facultative auprès des MMA Le Mans ouverte à tous licenciés MB, PB, PB+, GB.

- 1) Accident corporel:
  - Indemnité Journalière en cas de perte de salaire ou de revenus ou en cas d'hospitalisation.
    Capitaux Invalidité permanente et Décès (sauf d'origine cardio-vasculaire).
- 2) Dommages et vol total du vélo (licence Grand Braquet obligatoire pour souscrire dommages au vélo) :
  - Dommages seuls ou Vol total seul ou Dommages et vol total.

#### **DÉCLARATION DE SINISTRE**

En cas d'accident, envoi dans les 5 jou	irs ouvrés de la déclaration o	de sinistre soit par intranet	(site www.ffct.org, « es	space
licenciés ») soit par voie postale aux M	IMA (document téléchargeat	ole sur le site Internet ou à	demander au siège fé	déral).

Fait le	a	Signature

<sup>\*</sup> Pour les mineurs, signature d'un des parents ou du tuteur légal